

PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

Covid-19 : le maire mobilise ses équipes

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

RELAYER le message du gouvernement en matière de prévention et de lutte contre le coronavirus au Gabon: tel est le but de la rencontre initiée dernièrement par Gabriel Tchango, édile de la commune de Port-Gentil. Au nombre des participants, ses adjoints, les maires d'arrondissements et leurs adjoints, ainsi que les chefs des services municipaux.

Après avoir fait état à ses interlocuteurs, en guise de rappel, la batterie de mesures préventives décidées par les autorités compétentes, et dont la liste s'allonge

au fil des jours, Gabriel Tchango a invité les uns et les autres au strict respect de ces décisions en tant qu'agents municipaux. "Étant une administration ouverte au grand public en permanence, et donc au contact des usagers, nous devons respecter les dispositions qui visent non seulement à protéger nos agents, mais aussi et surtout, à freiner la propagation de ce virus", a dit le premier magistrat de la ville. Non sans insister sur les mesures qui touchent directement son institution. En l'occurrence, la célébration des mariages, pour ne citer que ce point.

Le caractère public des services offerts par la municipalité a,

cependant, amené l'édile à annoncer des "mesures particulières" au sein de la mairie de Port-Gentil, en vue de minimiser les risques de contamination du Covid-19, a-t-on appris. Même si aucun cas de coronavirus n'a encore été confirmé dans la ville de sable.

Le maire a, par ailleurs, indiqué qu'en ce qui concerne la province de l'Ogooué-Maritime, "un comité de crise présidé par le gouverneur a été mis en place, pour parer à toute éventualité". Dans le souci d'assurer la continuité du relais de ces décisions gouvernementales au plus grand nombre, les notables et chefs de quartiers de la commune ont également été mis à contribution.

Enfin, Gabriel Tchango a exhorté les agents municipaux à ne pas céder à la panique, mais plutôt à "faire confiance à nos autorités."



Photo: Christelle Ntsame

Le maire Gabriel Tchango a pris des mesures particulières pour son institution.

Consommation: les oranges ont disparu des étals

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Depuis plusieurs semaines, voire des mois, les oranges "product of Gabon" ont disparu des étals et de certains rayons des magasins. Fruit de l'oranger de la famille des rutacées, cet agrume porteur, affirment les spécialistes, de vitamines, est devenu une denrée rare, absent désormais au menu dans plusieurs ménages.

Du marché Paul-Moukala au Quartier-sud, à Hilaire Lipot (à Bac-aviation), en passant par Grand-village, Balise, Josaphat, le fruit a complètement disparu. Et nombre de consommateurs s'en plaignent, parfois sans que des explications ne leur soient fournies. D'après quelques commerçants, le site du district de Ndougou, dans le département d'Etimboue, considéré comme l'une des mamelles de la capitale économique, pourrait bientôt répondre à la demande. Les récoltes de ce fruit s'effectuant entre avril et mai. Pour l'heure, les fruits mûrissent encore. Idem, soutient-on, chez l'un des



Photo: Julie Nguimbi

pays voisins qui ravitaillent nos marchés en produits agricoles divers, où on devrait encore attendre pour passer à la récolte. En attendant, des opérateurs économiques font, pour ainsi dire, dans l'arnaque, en exposant sur leurs tables, des pamplemousses immatures, à 350 F pièce ou 1 000 F pour trois fruits, pensant combler l'absence prolongée des oranges.

Il convient, au regard de la pénurie actuelle, d'encourager les compatriotes dans le secteur porteur qu'est l'agriculture. Le retour à terre. Le projet GRAINE (Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés), lancé en 2014 par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba, militait dans ce sens. L'agriculture, apprend-on, ne contribuerait que marginalement à la création de richesses (environ 6 % du PIB).

Fin de parcours prématuré pour de nombreux élèves

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

Au terme des fouilles entreprises dans les établissements scolaires, à Port-Gentil, les conseils de discipline n'ont pas fait dans le détail. Une rigueur qui s'est traduite par de nombreuses exclusions définitives.

Bagarres, usage de couteau, vol de téléphones, d'argent ou de livres, consommation ou témoin du trafic de drogue dans l'enceinte de l'établissement, coups et blessures volontaires, etc. Les élèves de l'Île Mandji ne sont pas différents de leurs pairs épinglés dans d'autres villes, dans le cadre de la lutte contre les actes malveillants en milieu scolaire, singulièrement les violences. Des infractions frappées d'une même sanction: l'exclusion définitive, quand bien même le Code pénal fait un distinguo. Sûrement pour

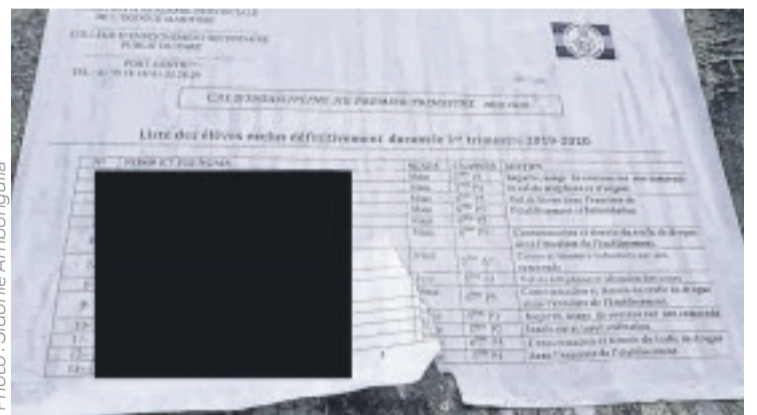


Photo: Sidonie Ambonguila

La liste des exclus après les fouilles dans les établissements scolaires

l'exemple, prévenir et dissuader. Car si "Sont punis d'un emprisonnement d'un an au plus et d'une amende de 1 500 000 FCFA au plus, ceux qui ont, de manière illicite, fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants" (art. 303), "Quiconque a volontairement porté des coups ou commis toute autre violence ou voie de fait sur une personne ayant entraîné des blessures, est puni d'un

emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende de 1 000 000 FCFA au moins" (art. 362) et, "(...) tout auteur de vol est puni d'un emprisonnement de trois ans au plus et peut l'être, en outre, d'une amende d'un montant de 1 000 000 FCFA au plus" (art. 460). Et encore, c'est non compte tenu des circonstances qui peuvent être aggravantes. Des vies prématurément hypothéquées!